

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1180

17 juin 2009

SOMMAIRE

Ability m3 Holdings S.à r.l.	56629	Frali	56628
Ability m3 S.à.r.l.	56602	Gerlivita Participations S.A.	56596
Alcanjane S.à r.l.	56602	Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	56594
Annibal Holding S.A.	56601	Hamoise S.A.H.	56635
Argancy S.A.	56637	Holkin S.à r.l.	56596
Argancy S.A.	56636	HRD Holding S.A.	56634
Argancy S.A.	56636	Hung 1 Sàrl	56640
Argancy S.A.	56637	Hung Top Sàrl	56630
Argancy S.A.	56637	IF Three Top S.à r.l.	56632
Argancy S.A.	56636	Ilona Investments S.A.	56627
Bain Capital Burlington (Luxembourg) ...	56614	INL 2 S.à r.l.	56631
Bara Technology S.A.	56634	Intertel & Co	56596
Black & Decker Luxembourg S.à r.l.	56595	IS SLOVPROP Sàrl	56630
Blanchisserie Monplaisir S.A.	56637	ISwe Log 1 Sàrl	56630
Blummebuttek Manou s.à.r.l.	56614	IT 2 Sàrl	56631
Boissons de Contern s.à r.l.	56634	Kar-Tess Holding S.A.	56634
Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A.	56596	Kieffer et Associés S.A.	56614
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	56604	Lock Investment S.à r.l.	56598
Centre Comptable S. à r.l.	56614	Luxtoitures s.à r.l.	56636
Chaussures Bastian S.à r.l.	56638	Mantra International S.à r.l.	56595
CZ 1 Sàrl	56632	MKL Properties S.A.	56635
CZ Top Sàrl	56631	Müller & Weygandt Holding S.à r.l.	56638
Deloitte S.A.	56629	Naysa S.A.	56596
Denislux S.à r.l.	56595	OI-Apparel S.A.	56633
DUCATIBIS Holding S.A.	56602	Oxford Acquisition S.à r.l.	56629
Dynamic Decisions SICAV - SIF	56633	Pinnacle Partners	56594
Eastman Chemical Luxembourg Sàrl	56638	R.IX S.à r.l.	56632
Espro S.A.	56613	Special Projects Luxembourg S.A.	56638
Euroconsortium de Placements S.A.	56602	Sunset Holdings S.A.	56635
Finance Services S.A.	56595	The Lilith Project S.à.r.l.	56614
Financière Sainte Croix Holding S.A.	56594	TRX Luxembourg S.à.r.l.	56594
Flavien Company Spf S.A.	56635	Validus Investments S.A.	56633

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2009.

Great Pacific Luxembourg (S.à r.l.)

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2009068472/14.

(090079612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pinnacle Partners, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009068420/14.

(090079641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

TRX Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 78.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009068417/14.

(090079644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Financière Sainte Croix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.142.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009068401/12.

(090080245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 37.711.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Black & Decker Luxembourg S.à.r.l.

Manacor Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009068412/14.

(090079611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Denislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 27.239.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

Fiduciaire comptable

14, Haaptstrooss - L8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009068386/14.

(090079743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009068347/12.

(090079983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.880.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 6 avril 2009 à 14.00 heures

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer l'Administrateur, Monsieur Matthijs BOGERS, également en tant que Président avec effet au 6 avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009068115/14.

(090080112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Gerlivita Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 53.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009068487/10.

(090079690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Naysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068476/10.

(090079697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Intertel & Co, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068477/10.

(090079693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

BLL K + D, Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 124.499.

Les comptes au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068491/10.

(090079676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Holkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 143.692.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HOLKIN S.A R.L", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 99 du 16 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.692.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin REUTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) pour porter le capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000,00) par création et l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Souscription et libération des vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles par apports en espèces.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions ainsi créées l'associé majoritaire, les associés minoritaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu:

- Monsieur José OLIU CREUS, président de banque, demeurant à E-08021 Barcelone, 26, C. Vallmajor, représenté par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José OLIU CREUS, prénommé, vingt deux mille cinq cents parts sociales	22.500
2.- Monsieur Jaume OLIU BARTON, prénommé, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
3.- Monsieur Miguel OLIU BARTON, prénommé, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
Total: vingt-cinq mille parts sociales	25.000 "

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, D. Moraux, , E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation LAC/2009/19673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009068714/227/79.

(090080460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Lock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.401.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOCK INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 122.401, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on November 17, 2006, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 109 of February 3, 2007 (the "Company").

The articles of associations of the Company were amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated April 24, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1486 of July 18, 2007.

There appeared:

The shareholders of the Company (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP), (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP) and (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 9, South Street, London W1K 2XA (ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP) (together the "Shareholders"), here duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Shareholders waives their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 26,000.- (twenty-six thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 38,500.- (thirty-eight thousand five hundred Euros) by the issuance of 1,040 (one thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

2. Subscription and payment by (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP of 923 (nine hundred twenty-three), (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP of 56 (fifty-six) and (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP of 61 (sixty-one), new shares of the Company through a contribution in kind;

3. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,000.- (twenty-six thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 38,500.- (thirty-eight thousand five hundred Euros) by the issuance of 1,040 (one thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each (the "New Shares") the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

The Shareholders unanimously resolve that the New Shares will be allocated as described below:

Second resolution

Subscription - Payment

The Shareholders declare to subscribe for 1,040 (one thousand forty) New Shares as follows:

- ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 923 (nine hundred twenty-three) New Shares.
- ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 56 (fifty-six) New Shares.
- ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 61 (sixty-one) New Shares.

The 1,040 (one thousand forty) New Shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of 3 (three) receivables of a total amount of EUR 26,000.- (twenty-six thousand Euros) held by the Shareholders against the Company.

Description of the contribution

The contribution described above consists in the conversion of (i) a receivable of an amount of EUR 23,075.- (twenty-three thousand seventy-five Euros) held by ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP against the Company, (ii) a receivable of an amount of EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros) held by ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP against the Company and (iii) a receivable of an amount of EUR 1,525.- (one thousand five hundred twenty-five Euros) held by ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP against the Company.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of EUR 26,000.- (twenty-six thousand Euros). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated May 19, 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 8, of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company as described above:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 38,500.- (thirty-eight thousand five hundred Euros), represented by 1,540 (one thousand five hundred forty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

Costs

It is unanimously resolved that the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de LOCK INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B122401, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 109 du 3 février 2007. Les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1486 du 18 juillet 2007 (la "Société").

A comparu:

Les associés de la Société, (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP), (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP) et (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son principal établissement à 9, South Street, London W1K 2XA (ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP) (ensemble les "Associés"), ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

Les Associés ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistrée avec lui, que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- Les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Les Associés décident en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 26.000,- (vingt six mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 38.500,- EUR (trente huit mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;

2. Souscription et paiement par (i) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP de 923 (neuf cent vingt-trois), (ii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP de 56 (cinquante six) et (iii) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP de 61 (soixante et une), nouvelles parts sociales de la Société par un apport en nature;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 26.000,- EUR (vingt-six mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 38.500,- EUR (trente-huit mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le montant total étant complètement payé par un apport en nature.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties tel que décrit ci-après.

56601

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

- ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 923 (neuf cent vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales.
- ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 56 (cinquante-six) Nouvelles Parts Sociales.
- ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 61 (soixante et une) Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par les Associés au moyen d'un apport en nature consistant en la conversion de 3 (trois) créances d'un montant total de 26.000,- EUR (vingt-six mille Euros) détenues par les Associés contre la Société.

Description de la contribution

La contribution décrite ci-dessus consiste en la conversion (i) d'une créance d'un montant de 23.075,- EUR (vingt-trois mille soixante-quinze Euros) accordé par ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP contre la Société, (ii) d'une créance d'un montant de 1.400,- EUR (mille quatre cents euros) accordé par ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP contre la Société et (iii) d'une créance d'un montant de 1.525,- EUR (mille cinq cent vingt-cinq euros) accordé par ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP contre la Société,.

Evaluation

La valeur nette de cette contribution en nature est de 26.000,- EUR (vingt-six mille euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à un constat de valeur d'apport en date du 19 mai 2009, lequel demeurera attaché à cet acte pour les formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 8, afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société décrit ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 38.500,- EUR (trente-huit mille cinq cents euros), représenté par 1.540 (mille cinq cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts."

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille deux cents euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: LINARI-PIERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2009. Relation GRE/2009/1927. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009068581/231/193.

(090080464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANNIBAL HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009068424/12.

(090079639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Ability m3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.120.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ability m3 Sarl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009068495/13.

(090079650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009068490/10.

(090079677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

DUCATIBIS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.580.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Ducatibis Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009068470/15.

(090079614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Alcanjane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 143.007.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Daniel JANÉ, conseiller financier, né à Barcelone (Espagne), le 2 février 1970, et
- 2) Madame Adriana DE ALCANTARA, analyste financière, née à Sao Paulo (Brésil), le 29 juillet 1970, demeurant ensemble à L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix,

ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils est les seuls associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée "ALCANJANE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.007, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2888 du 3 décembre 2008,

et qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier l'objet de la Société afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet le conseil en matière financière, ainsi que le coaching et la gestion financière de carrières sportives. La Société aura également pour objet l'import-export de denrées alimentaires.

L'objet de la Société concerne également la performance des fonctions de tout gérant, administrateur ou tout autre représentant légal de toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, règles et règlements.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Daniel JANÉ, financial adviser, born in Barcelona (Spain), on the 2nd of February 1970,

2) Mrs. Adriana DE ALCANTARA, financial analyst, born in à Sao Paulo (Brazil), on the 29th of July 1970, residing together in L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix,

here represented by M. Jean-Philippe MERSY, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons have requested the notary to act that they are the sole shareholders (the "Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "ALCANJANE S.à r.l.", established and having its registered office in L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 143.007, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on

November 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2888 of the 3rd of December 2008,

and that they have taken the following resolutions:

Resolution

The Shareholders decide to modify the purpose of the Company in order to give article 3 of the bylaws the following wording:

" **Art. 3.** The Company's object is the advice in financial subject, as well as the coaching and the financial management of sports careers. The Company will also have for object the import-export of food products.

The purpose of the Company is also the performance of the functions of a manager, director or any other officer or legal representative of any company established in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in compliance with the provisions of Luxembourg laws, rules and regulations.

It may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. It may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.
Signé: MERSY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2009. Relation GRE/2009/1973. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009068571/231/100.

(090080663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED", having its registered office in 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 6492046,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 May 2009.

- "European Healthcare Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.086,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 7 May 2009.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.", a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office in 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 143.146, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 November 2008, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association* dated 9 December 2008 (number 2925, page 140362) (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve that following the restatement of the articles of incorporation, in case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers, which is reflected in article 11.4 below.

Second resolution

The shareholders resolve amend and restate the Company's articles of incorporation, without changing the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter referred to as the "Company"), which is governed by the laws of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the Company is "Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the shareholders.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders do not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7.

7.1 The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred (2,500) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred (2,500) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred (2,500) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares"), two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares") and two thousand five hundred (2,500) class J shares (the "Class J Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be together referred to as the "Shares".

7.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

7.3 Any share premium paid in respect of any given class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares issued by the Company.

Art. 8.

8.1 All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

8.2 The redemption price of the Shares of a given class (the "Redemption Price") is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment (as defined below). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

8.3 The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment (as defined below), being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine (s) to be fair and reasonable.

8.4 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

8.5 Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the partners of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholders of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

8.6 The Shares to be issued pursuant to article 8 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares.

8.7 The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of shares relates. For the avoidance of doubt Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class of shares shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

8.8 The Company shall have the right, in the event the value of the Investment of a particular class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares of the class of Shares corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

Art. 9.

9.1 Shares can be freely transferred by the sole shareholder if there is only one shareholder.

9.2 In case there is more than one shareholder, Shares are freely transferable among them.

9.3 Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11.

11.1 The Company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by law to the general meeting of shareholders.

11.2 The manager(s) represent(s) the Company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager(s).

11.3 They are appointed by the general meeting of shareholders for an undetermined period.

11.4 In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

11.5 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

11.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 12.

12.1 The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

12.2 In case there is more than one shareholder, decisions shall be taken in a general meeting of the shareholders or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 13. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14.

14.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

14.3 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment, which will be determined as follows.

14.4 The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different classes of Shares in proportion of all Shares outstanding.

14.5 The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

14.6 The Available Amount related to a specific class of Shares will be available for payment of dividend to the holders of that specific class of Shares (to which the Investment relates).

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 15.

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders

which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in article 14 of these Articles.

15.2 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of shares in proportion to their respective holdings of such shares.

15.3 For the purposes of Article 15.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of the above article 15.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

Title VII. - General dispositions

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes."

Third resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of five hundred euro (EUR 500.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) up to twenty-five thousand five hundred euro (EUR 25,500.-), by creating and issuing five hundred (500) new class A shares (the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's restated articles of incorporation, as restated above.

The New Shares are entirely subscribed by European Healthcare Holdings S.à r.l., prenamed, and paid up by a contribution in kind consisting in a claim due to European Healthcare Holdings S.à r.l., prenamed, for an aggregate amount of two million two hundred and ninety-six thousand one hundred and fourteen euro (EUR 2,296,114.-).

The total contribution of two millions two hundred and ninety-six thousand one hundred and fourteen euros (EUR 2,296,114.-) is allocated as follows: (i) five hundred euros (EUR 500.-) to the Company's share capital and (ii) two million two hundred and ninety-five thousand six hundred and fourteen euro (EUR 2,295,614.-) to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a valuation report established by the management of the Company.

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

Further to the above share capital increase of the Company, the shareholders decide to amend the first paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 7.

7.1 The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand five hundred euro (EUR 25,500.-) represented by three thousand (3,000) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand five hundred (2,500) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand five hundred (2,500) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand five hundred (2,500) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand five hundred (2,500) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand five hundred (2,500) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand five hundred (2,500) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand five hundred (2,500) class H shares (the "Class H Shares"), two thousand five hundred (2,500) class I shares (the "Class I Shares") and two thousand five hundred (2,500) class J shares (the "Class J Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be together referred to as the "Shares"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- "BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) LIMITED", une société ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 6492046,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 2009.

- "European Healthcare Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.086,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146, constituée suivant un acte notarié en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association en date du 09 décembre 2008 (numéro 2925, page 140362) (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident que suite à la refonte des statuts de la Société, la Société, en cas de gérant unique, sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ce qui est reflété à l'article 11.4 ci-dessous.

Deuxième résolution

Les associés décident de de modifier et de refondre les statuts de la Société, sans modifier l'objet de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

"Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est "Bridgepoint Europe IV Investments S. à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) entièrement libérée.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement désignées comme les "Parts Sociales".

7.2 Chaque part sociale donne un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

7.3 Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte prime d'émission correspondant à cette catégorie de Parts Sociales émises par la Société.

Art. 8.

8.1 Toutes les Parts Sociales émises par la Société sont des Parts Sociales rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il ne pourra être procédé au rachat des actions d'une catégorie déterminée qu'en utilisant les montants disponibles pour distribution conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables incluant le compte de prime d'émission) et qui sont les produits de vente ou cessions totales ou partielles et/ou d'autres revenus des Investissements s'y rattachant (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui auront été rachetées devront immédiatement être annulées et ne donneront plus de droit de vote ni le droit de recevoir aucun dividende ni produit de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée est conforme aux dispositions de la loi et respecte leur droit à traitement égal par la Société.

8.2 Le prix de rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée ("Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou par une personne nommée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, sur base de l'actif net de l'Investissement correspondant (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Rachat peut être payé soit en espèces soit en nature ou pour partie en espèces et l'autre en nature.

8.3 La valeur de l'actif net des Parts Sociales d'une catégorie déterminée, sera exprimée suivant le pair comptable, et sera fixée au jour de valorisation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, correspondant à valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement (tel que défini ci-après) moins les dettes associées à un tel Investissement à cette date de valorisation, par le nombre de Parts Sociales d'une catégorie déterminée encore impayé à cette même date. La valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement peut-être ensuite défini sur d'autres bases que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimera être justes et raisonnables.

8.4 En l'absence de toute mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise en relation avec le calcul du Prix de Rachat par le gérant ou le conseil de gérance sera décisive et engagera la Société ainsi que ses associés actuels, passés et futurs.

8.5 Sauf si cela est prévu différemment dans un pacte d'associés qui pourrait être conclu entre la Société et les associés de la Société, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque associé détenteur de catégories de Parts Sociales à racheter, au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, à son adresse telle que renseignée dans le plus récent registre des associés, notifiant au détenteur le nombre de Parts Sociales sujettes au rachat, en spécifiant la date du rachat, le Prix de Rachat et les procédures à suivre pour soumettre les Parts Sociales au rachat par la Société (une telle convocation est ci-après définie comme "Convocation de Rachat". Le Prix de Rachat de telles Parts Sociales sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des associés en qualité de propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire dont les références ont été transmises à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

8.6 Les Parts Sociales à émettre dans le cadre du présent article 8 peuvent, ainsi que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, le déterminera, être de catégories différentes. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales seront investis suivant la politique d'investissement déterminée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, envers l'Investissement établi à l'égard de(s) catégorie(s) de Parts Sociales concernées.

8.7 Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, identifiera le portefeuille d'actifs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque catégorie de Parts Sociales se rapportera. Afin d'éviter toute confusion, l'Investissement comprend la détention des Parts Sociales dans un investissement spécifique ainsi que les revenus résultant de la vente de cet investissement spécifique. Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une seule entité juridique; quoiqu'il en soit, concernant les tiers et en particuliers envers les créanciers de la Société, les associés d'une catégorie de Parts Sociales spécifiques seront exclusivement responsables des dettes liées à l'Investissement sous-jacent de cette catégorie de Parts Sociales, soumis aux dispositions de la loi applicable et aux dispositions contractuelles.

8.8 La Société pourra valablement, au cas où la valeur de l'Investissement d'une catégorie de Parts Sociales particulière baisse en dessous de la valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à son entière discrétion, de racheter les parts des catégories de Parts Sociales correspondantes à un tel Investissement ainsi que tout instrument financier émis afin de financer l'acquisition de l'Investissement, et en considérant par conséquent ce qui précède, de transférer et d'assigner aux détenteurs de telles Parts Sociales et instruments financiers l'Investissement concerné.

Art. 9.

9.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a un seul associé.

9.2 S'il y a plus d'un associé, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux.

9.3 Une cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il sera fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11.

11.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale des associés.

11.2 Le(s) gérant(s) représente(nt) la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le(s) gérant(s).

11.3 Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

11.4 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.5 Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

11.6 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

11.7 Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12.

12.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

12.2 S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite sur l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. - Année sociale - Comptes annuels - Distribution de dividendes

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14.

14.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'évaluation de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

14.2 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde sera librement utilisé par les associés.

14.3 Sur des comptes distincts (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable habituelle), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Investissement qui sera déterminé comme suit.

14.4 Le résultat de chaque Investissement consistera dans le solde de tout revenu, profits ou autres montants reçus ou échus sous toute autre forme en relation avec cet Investissement (y compris les plus-values, le boni de liquidation, la distribution de dividendes) et le montant des frais, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société dans le cadre de ses activités et raisonnablement affectées à la gestion, opération de tels Investissements (y compris les honoraires, les coûts, les impôts sur les plus-values, les dépenses relatives à la distribution de dividendes) (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses de la Société, non affectés, seront alloués entre les différentes catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales (non encore libérées ou payées)

14.5 Les Associés approuveront de tels comptes distincts simultanément aux comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique.

14.6 Le Montant Disponible afférant à une catégorie de Parts Sociales spécifique sera disponible pour le paiement d'un dividende aux détenteurs de cette catégorie de Parts Sociales (auxquelles se rattache l'Investissement).

Titre VI. - Liquidation - Dissolution**Art. 15.**

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf stipulation contraire par résolutions des Associés ou par la loi, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société, étant spécifié que le produit net de la liquidation sera calculé et mis à disposition selon les modalités prévues à l'article 14 des présents Statuts.

15.2 Tout produit net de liquidation, compris dans chaque Investissement sera partagé parmi les détenteurs de la catégorie de Parts Sociales y afférant, après paiement du passif de la Société, en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci dans cette même catégorie de Parts Sociales.

15.3 Pour les besoins de l'article 15.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société liées à ou intervenues dans le cadre de l'Investissement seront considérées comme une diminution de la valeur des actifs formant la part de l'Investissement concerné;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société non visées sous (a) seront considérées comme une réduction de valeur des actifs de l'Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés;

(c) au cas où les dettes ou dépenses à imputer en réduction d'un Investissement particulier visé ci-dessus sous (a) ou (b) excède la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 15.2, et un tel manque à gagner sera imputé en réduction de l'autre Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés (une telle valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir au préalable donné effet aux réductions requises par les alinéas (a) et (b) ci-dessus.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes."

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt cinq mille euros (EUR 25.000.-) jusqu'à vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500.-), par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et ayant toutes les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, tels que refondus ci-dessus.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par European Healthcare Holdings S.à r.l., précité, et payées par un apport en nature consistant en la conversion de l'intégralité d'une créance due à European Healthcare Holdings S.à r.l. pour un montant de deux millions deux cent quatre-vingt seize mille cent quatorze euros (EUR 2,296,114.-).

L'apport total de deux millions deux cent quatre-vingt seize mille cent quatorze euros (EUR 2,296,114.-) est alloué comme suit: (i) cinq cents euros (EUR 500.-) au capital social de la Société et (ii) deux millions neuf cent quatre-vingt quinze mille six cent quatorze euros (EUR 2,295,614.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Une copie d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 7.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500,-) divisé en trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) entièrement libérée.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement désignées comme les "Parts Sociales".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/6055. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009068823/239/498.

(090081189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Espro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.961.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009068405/12.

(090080243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Blummebuttek Manou s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.442.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009068399/10.

(090079927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Centre Comptable S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068396/10.

(090080058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

The Lilith Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 69.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068394/10.

(090080059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Kieffer et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 41-43, rue de Winseler.
R.C.S. Luxembourg B 97.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068393/10.

(090080062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Bain Capital Burlington (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 145.272.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March,
Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., a company incorporated on 4 June 2008 under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar under number WK-26687,

here represented by Ms. Nathalie Jastrow, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 12 March 2009, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bain Capital Burlington (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 March 2009, in the process of being published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the US Dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 11 March 2009 at 2.15 p.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of one US Dollar twenty-seven eighty-six (USD 1.2786). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at fifteen thousand nine hundred eighty-two US Dollars and fifty cents (USD 15,982.50).

The Sole Shareholder further decides to reduce the nominal value of the Company's shares from one euro (EUR 1) to one US Dollar (USD 1) so that the share capital will be represented by fifteen thousand nine hundred and eighty-two (15,982) shares of one US Dollar (USD 1) each for a total share capital of fifteen thousand nine hundred eighty-two US Dollars (USD 15,982). All of the fifteen thousand nine hundred and eighty-two (15,982) shares are held by the Sole Shareholder. The remainder of fifty cents (USD 0.50) will be allocated to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) different classes of shares referred to as class A shares to class J shares whereby each share shall have a nominal value of one US Dollar (USD 1).

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All classes of shares shall be entitled to pro rata allocations with respect to the year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, this allocation will be in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of their nominal value.

Should the shares of one class of the shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as allocations.

The Sole Shareholder decides to convert all the existing fifteen thousand nine hundred and eighty-two (15,982) shares into class A shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million three hundred sixty-nine thousand eighteen US Dollars (USD 1,369,018) so as to increase it from its current amount of fifteen thousand nine hundred eighty-two US Dollars (USD 15,982) up to an amount of one million three hundred eighty-five thousand US Dollars (USD 1,385,000) through the issuance of the following new shares:

- one hundred twenty-two thousand five hundred and eighteen (122,518) new class A shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class B shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class C shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class D shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class E shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class F shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class G shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class H shares,
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class I shares, and
 - one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) new class J shares,
- having a par value of one US dollar (USD 1) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and Payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, subscribed for the New Shares, paying up for the New Shares by a contribution in cash for a total amount of six million eight hundred fifty-four thousand eight hundred and eighty US dollars (USD 6,854,880) whereby an amount of one million three hundred sixty-nine thousand eighteen US dollars (USD 1,369,018) shall be allocated to the share capital, an amount of five million three hundred forty-seven thousand three hundred sixty-two US dollars (USD 5,347,362) shall be allocated to share premium account exclusively reserved for distribution or repayment to the class

A shareholders and an amount of one hundred thirty-eight thousand five hundred US dollars (USD 138,500) shall be allocated to the legal reserve.

The proof of the existence and the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation relating to the distribution of profits, which shall read as follows:

" **Art. 6.** (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 6 the articles of incorporation of the Company relating to the share capital of the Company, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of one million three hundred eighty-five thousand US dollars (USD 1,385,000) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class A Shares");

(b) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class B Shares");

(c) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class C Shares");

(d) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class D shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class D Shares");

(e) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class E shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class E Shares");

(f) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class F shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class F Shares");

(g) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class G shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class G Shares");

(h) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class H shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class H Shares");

(i) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class I shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class I Shares"); and

(j) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class J shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class J Shares");

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J Shares)".

Sixth resolution

Further to the creation of the classes of shares and the rights attached thereto, the Sole Shareholder resolves to create a new article 21 in the Company's articles of incorporation and the new article 21 shall now read as follows:

" **Art. 21.** In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution, or in case of the class A shareholder any distribution of the share premium which is exclusively allocated to the class A shareholders account ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class A share;

(b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class B share;

(c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class C share;

(d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class D share;

(e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class E share;

(f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class F share;

(g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class G share;

(h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class H share;

(i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class I share; and

(j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Seventh resolution

As a consequence of the creation of the new article 21, the Sole Shareholder resolves to amend the article 20 of the articles of incorporation of the Company with regard to interim distribution which now reads as follows:

" **Art. 20.** (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 21 below."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 22 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 22.** (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 21 above or to the sole shareholder, as the case may be."

Ninth resolution

Further to all the decisions adopted here above, the Sole Shareholder decides to fully restate the articles of incorporation in accordance with Luxembourg law, which will now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed under the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Bain Capital Burlington (Luxembourg)".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of one million three hundred eighty-five thousand US dollars (USD 1,385,000) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class A Shares");

(b) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class B Shares");

(c) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class C Shares");

(d) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class D shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class D Shares");

(e) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class E shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class E Shares");

(f) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class F shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class F Shares");

(g) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class G shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class G Shares");

(h) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class H shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class H Shares");

(i) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class I shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class I Shares"); and

(j) one hundred thirty-eight thousand five hundred (138,500) class J shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (the "Class J Shares");

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Any share premium paid in by the shareholder (s) to the Company shall be exclusively reserved for distribution or repayment to the holder of Class A Shares.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Article 21 below.

Art. 21. In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution or, in case of the class A shareholder any distribution of the share premium which is exclusively allocated to the class A shareholder ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of Class A Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class A Share;

(b) each holder of Class B Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class B Share;

(c) each holder of Class C Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class C Share;

(d) each holder of Class D Shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class D Share;

(e) each holder of Class E Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class E Share;

(f) each holder of Class F Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class F Share;

(g) each holder of Class G Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class G Share;

(h) each holder of Class H Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class H Share;

(i) each holder of Class I Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a Class I Share; and

(j) the Class J shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 21 above or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treizième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Bain Capital Integral Investors II-T L.P., une société constituée le 4 juin 2008 existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au C/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, enregistrée au registre des "Exempted Limited Partnerships" des Iles Caïmans sous le numéro WK-26687,

ici représentée par Me Nathalie Jastrow, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 12 mars 2009 laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de Bain Capital Burlington (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence au Luxembourg, le 11 mars 2009, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (ci-après la "Société").

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 11 mars 2009 à 14h15 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollars des Etats-Unis d'Amérique vingt-sept vingt-six (USD 1,2786). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 15.982,50).

L'Associé Unique décide ensuite de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) afin que le capital social soit représenté par quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux (15.982) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique chacun pour un capital social total d'un montant de quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.982). L'intégralité des quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux (15.982) parts sociales sont détenues par l'Associé Unique. Le reliquat sera alloué au compte prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) différentes classes de parts sociales correspondant à des parts sociales de classa A à des parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ouvrent droit à une distribution pro rata qui sera versée l'année lors de laquelle l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution aux associés, cette distribution sera d'un montant de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de leur valeur nominale

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.

L'Associé Unique décide de convertir les quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux (15.982) parts sociales existantes en parts sociales de classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit pour un montant d'un million trois cent soixante neuf mille dix huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.369.018) afin de porter son montant actuel de quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.982) à un montant d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.385.000) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- cent vingt-deux mille cinq cent dix-huit (122.518) nouvelles parts sociales de classe A,
- cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe B,

- cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe C,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe D,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe E,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe F,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe G,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe H,
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe I, et
 - cent trente-huit mille cinq cent (138.500) nouvelles parts sociales de classe J,
- ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les "Nouvelles Parts Sociales".

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique.

L'Associé Unique, souscrit à toutes les Nouvelles Parts Sociales émises en payant ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire pour un montant total de six millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent quatre vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.854.880) à partir duquel un montant d'un million trois cent soixante-neuf mille dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.369.018) est alloué au capital social, un montant de cinq millions trois cent quarante-sept mille trois cent soixante-deux (USD 5.347.362) est alloué à la prime d'émission exclusivement réservée à la distribution ou au remboursement des associés de classe A, et un montant de cent trente-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 138.500) est alloué à la réserve légale.

La preuve de l'existence de l'apport en numéraire et la valeur de ce dernier a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

" **Art. 6.** (...) Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente relative au capital social de la société, qui se lit désormais comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.385.000) représenté par:

- (a) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (b) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1)
- (c) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (d) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (e) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (f) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (g) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (h) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),
- (i) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1), et
- (j) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les "Parts Sociales" et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)."

Sixième résolution

Suite à la création de classes de parts sociales et des droits qui leurs sont y attachés, l'Associé Unique décide de créer un nouvel article 21 dans les statuts de la Société. Le nouvel article 21 doit à présent se lire comme suit:

" **Art. 21.** Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution, ou en présence d'associés de classe A toute distribution sera allouée exclusivement aux associés de classe A (les "Distributions"), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:

a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;

b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;

c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;

d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;

e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;

f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;

g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;

h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;

i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et

j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions."

Septième résolution

Suite à la création du nouvel article 21, l'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit;

" **Art. 20.** (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 21 ci-dessous".

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe du nouvel article 22 des statuts de la Société qui se lit désormais comme suit:

" **Art. 22.** (...) Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué entre les associés conformément au mécanisme de distribution mentionné à l'Art.21 ci-dessus ou à l'associé unique si tel est le cas."

Neuvième résolution

Suite à la prise des décisions mentionnées plus haut, l'Associé Unique décide d'une refonte des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise, qui doivent désormais se lire comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur de ces participations et la gestion de telles participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la cession et la détention par tout moyens (y compris, mais sans être limité à l'acquisition, actes de cession, sous-participations, dérivés de crédit, garanties ou autres) de prêts, d'obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, toute sorte d'actions, reconnaissances de dette, emprunts obligataires, obligations convertibles, swaps et autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des placements financiers (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couverture synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelle que forme que ce soit, en garantie de ses placements financiers et dettes ou celles de tout autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de reconnaissance de dettes, de valeurs mobilières, d'emprunt obligataires et de titres en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents et (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription de risques, des contrats de crédits, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats de garanties, des contrats de facilité de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être entendus dans le sens le plus large qui puisse leur être donnés de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités étant considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Bain Capital Burlington (Luxembourg)".

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.385.000) représenté par:

(a) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(b) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1)

(c) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(d) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(e) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(f) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(g) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(h) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1),

(i) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1), et

(j) cent trente-huit mille cinq cents (138.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les "Parts Sociales" et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)."

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

L'associé unique/ le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privé.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, en cas d'urgence, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, qui seront confirmés par écrit et ratifiés ultérieurement par la tenue d'un conseil de gérance. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues à l'article 21 ci-dessous.

Art. 21. Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution, ou en présence d'associés de classe A toute distribution sera allouée exclusivement aux associés de classe A (les "Distributions"), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:

(a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;

(b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;

(c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;

(d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;

(e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;

(f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;

(g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;

(h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;

(i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et

(j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué entre les associés conformément au mécanisme de distribution mentionné à l'Article 21 ci-dessus ou à l'associé unique si tel est le cas.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10361. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009068969/211/710.

(090081653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Ilona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009068349/12.

(090079982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Frali, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.868.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRALI, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B17868, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 24 octobre 1980, publié au Mémorial C numéro 278 du 1^{er} décembre 1980, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire prénommé, en date du 30 septembre 1985, publié au Mémorial C numéro 341 du 23 novembre 1985,

ayant un capital social de soixante mille francs suisses (CHF 60.000,-), divisé en six cents (600) actions de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel RIPPLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008 et de reporter à nouveau la perte totale s'élevant à soixante-douze mille neuf cent neuf virgule cinquante-neuf francs suisses (CHF 72.909,59).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg numéro B 43.298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le capital social est évalué à EUR 39.848,58.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

56629

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COULON-RACOT - MARÉCHAL-GERLAXHE - RIPPLINGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2009. Relation GRE/2009/1886. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009068578/231/66.

(090080457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Ability m3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.119.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ability m3 Holdings Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009068414/13.

(090079646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068410/10.

(090080170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Oxford Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oxford Acquisition Sàrl

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009068438/13.

(090079629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

ISwe Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.126.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068245/18.

(090079939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.043.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068243/18.

(090079937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.575.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2001

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068221/18.

(090079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068215/18.

(090079961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

IT 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.683.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068217/18.

(090079957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068220/18.

(090079918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

CZ 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.249.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068224/18.

(090079926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.705.100,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.258.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068229/18.

(090079929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068234/18.

(090079932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

OI-Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009068129/242/12.

(090079876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Validus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 avril 2009:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Johann SCHALLERT, Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften, demeurant au 37, Oferstweg, 6714 Nüziders, Autriche.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068118/21.

(090080121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Dynamic Decisions SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 138.830.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société

En date du 30 mars 2009, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Umberto Frascati

- Monsieur Humphrey Polanen

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2009,

de prendre note de la démission de

- Monsieur Michael Nobel

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2009

de coopter

- Monsieur Merve Paksoy, né le 9 avril 1976 à Istanbul, Turquie, ayant comme adresse Via Luigi Canonica 6, I-20154, Milan, Italie en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

de modifier le mandat de

- Monsieur Alberto Micalizzi, en tant que Président et Administrateur de la Société avec effet au 30 mars 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

En date du 23 avril 2009, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes: de prendre note de la démission de

- Monsieur Nicos Christofides

en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2009,

de coopter

- Monsieur Raul Guerrero, né le 18 juin 1965 à Santiago, Cuba ayant comme adresse Crown Ridge Road 50, MA 02482 Wellesley, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 avril 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

DYNAMIC DECISIONS SICAV - SIF

Signature

Référence de publication: 2009068101/36.

(090080252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Kar-Tess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009068083/239/12.

(090079710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Bara Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 76.039.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067998/10.

(090079881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Boissons de Contern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 38, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 49.243.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009068001/10.

(090079879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

HRD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.153.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme HRD Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067605/15.

(090078987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Sunset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.208.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2009 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années à compter de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009067606/16.

(090079011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Flavien Company Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.705.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067988/10.

(090079802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Hamoise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.390.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067990/10.

(090079800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

MKL Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.102.

—
Le Bilan au 31/12/08 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067995/10.

(090079885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Liquidateur

Référence de publication: 2009068005/14.

(090079870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Liquidateur

Référence de publication: 2009068006/14.

(090079869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Liquidateur

Référence de publication: 2009068008/14.

(090079868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Luxtoitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.458.

La société AD Corporate Service Sarl dénonce le contrat de domiciliation du 1^{er} avril 2007 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de LUXTOITURES S.A.R.L. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 18 mai 2009.

LE DOMICILIATAIRE
Signatures

Référence de publication: 2009067603/12.

(090079079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Liquidateur

Référence de publication: 2009068010/14.

(090079867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Liquidateur

Référence de publication: 2009068003/14.

(090079871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.491.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Monsieur Aloyse SCHERER

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Liquidateur

Référence de publication: 2009068013/14.

(090079865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2009067533/12.

(090079036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Eastman Chemical Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.736.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants le 29 janvier 2009

En date du 29 janvier 2009, les Gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009067604/14.

(090079315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Special Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.100.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.06.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009068037/12.

(090079905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Müller & Weygandt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067414/11.

(090079399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Chaussures Bastian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 10, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.319.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy BASTIAN, maître-cordonnier, né le 25 décembre 1964 à Grevenmacher, demeurant à L-6793 GREVENMACHER, 10, rue de Trèves.

2. Madame Margareta PIASECKA, commerçante, née le 18 décembre 1971 à Gostyn (PL), demeurant à L-6793 GREVENMACHER, 10, rue de Trèves.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CHAUSSURES BASTIAN S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de chaussures et d'articles de maroquinerie.

La société a encore pour objet, la cordonnerie, la vente d'articles d'entretien pour chaussures, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites de la manière suivante:

Monsieur Guy BASTIAN, prénommé,	25 parts
Madame Margareta PIASECKA, prénommée,	75 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, pour le domaine "Cordonnerie et réparation de chaussures", Monsieur Guy BASTIAN, prénommé. Dans ce domaine, il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, et ce par sa signature individuelle.

- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, pour le domaine "Commerce de chaussures et d'articles de maroquinerie", Madame Margareta PIASECKA, prénommée. Dans ce domaine, elle a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, et ce par sa signature individuelle.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-6793 GREVENMACHER, 10, rue de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BASTIAN, M. PIASECKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18589. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009068859/242/99.

(090081063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 13 mai 2009

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia RABIA, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009068239/18.

(090079934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.
